

**CONDITIONS ET REGLEMENT REGISSANTLES BONS DE VACANCEL¹,
quelle que soit leur dénomination (bon-cadeau, bon d'achat, bon de réduction, bon-voyage, etc.)**

1. Les règles et les modalités applicables aux bons qui sont mentionnées sur le site web de Vacancel ou tout autre support d'information public, ainsi que celles envoyées par messagerie électronique, font d'office partie intégrante des présentes dispositions même si elles n'y figurent pas explicitement.
2. Par défaut et en l'absence de toute autre règle ou condition particulière différente contenue dans les publications officielles de Vacancel ou sur les bons eux-mêmes, les bons acquis ont une valeur d'échange égale à leur valeur nominale. Cependant, les bons ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces auprès de Vacancel. Par ailleurs, si la valeur du bon est supérieure au montant de la prestation achetée ou réservée auprès de Vacancel (hors suppléments pour assurances éventuelles, options éventuelles, frais facultatifs, suppléments de carburant ou autres suppléments sur le prix de base contractuellement applicables), la différence ne sera pas remboursée.
3. Les bons peuvent aussi être utilisés pour régler une cotisation au **Club Vacancel** ou pour la participation à un **concours** payant organisé par Vacancel.
4. Les bons sont envoyés aux demandeurs par messagerie électronique, sauf mention explicite contraire de Vacancel. Les demandeurs doivent fournir toutes les informations demandées par Vacancel, notamment : nom, prénom(s), adresse de messagerie (e-mail). Il leur appartient de signaler spontanément à Vacancel toute modification ultérieure de ces informations en temps utile. Vacancel décline toute responsabilité pour toutes les conséquences découlant d'informations erronées, incomplètes ou non mises à jour en temps utile.
5. Vacancel se réserve le droit de refuser une demande de bon sans fournir d'explications. Dans ce cas, les sommes qui auraient déjà été versées par un demandeur seraient intégralement remboursées.
6. La durée de validité des bons y est dans tous les cas mentionnée. Cette durée est celle durant laquelle le bon doit être utilisé; la prestation de Vacancel - voyage ou autre - peut intervenir plus tard. Sauf mention contraire explicite figurant sur le site web de Vacancel ou tout autre support d'information utilisé par Vacancel, chaque bon est valable un an dès le jour où il est adressé par Vacancel au demandeur. En cas de bons offerts par Vacancel, des règles de validité particulières peuvent s'appliquer.
7. En règle générale, les bons ne sont pas nominatifs. Ils comportent tous un code unique qui ne les rend utilisables qu'une seule fois. Vacancel décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse d'un bon; il appartient aux acquéreurs de faire preuve de diligence et de veiller à ce que leur bon ne puisse être utilisé de manière frauduleuse par une tierce personne.
8. Les bons gratuits ou offerts par Vacancel, ceux ayant fait l'objet d'une promotion et ceux qui ont été acquis à un prix inférieur à leur valeur nominale sont soumis à la règle suivante : leurs détenteurs ne peuvent les faire valoir que si leur valeur nominale n'excède pas 10% du prix de la prestation de voyage réservée (hors suppléments pour assurances éventuelles, options éventuelles, frais facultatifs, suppléments de carburant ou autres suppléments sur le prix de base contractuellement applicables).
9. Les bons de réduction gratuits ou offerts par Vacancel donnant droit à un rabais en pour cent (10% par exemple), sans aucune valeur nominale indiquée en CHF, € ou toute autre monnaie sont soumis aux règles suivantes : a) les rabais mentionnés ne s'appliquent pas aux prestations de transport aérien ou à la part du transport aérien dans le coût du dossier b) les rabais mentionnés ne s'appliquent pas aux suppléments pour assurances éventuelles, options éventuelles, frais facultatifs, suppléments de carburant ou autres suppléments sur le prix de base contractuellement applicables
- 10. Les bons-cadeaux ou d'achat acquis à titre onéreux auprès de Vacancel donnent droit à un rabais équivalent à la valeur du bon sans aucune autre restriction que celles contenues à l'article 11.**
11. Chaque bon quel qu'il soit (cadeau, d'achat, de réduction, gratuit, payant, etc.) est indivisible. Si la valeur du bon est supérieure au montant de la prestation, il n'y aura aucun droit au remboursement de la différence. Les bons ne peuvent par ailleurs en aucun cas être convertis en espèces, échangés contre de l'argent ou revendus à quelqu'un d'autre à un prix plus élevé que leur prix d'acquisition. S'il y en a plusieurs, ils ne peuvent pas, par ailleurs, être cumulés pour l'achat d'une prestation ou d'un forfait ni dans le cadre d'un seul dossier de voyage ou de réservation.
12. Ce règlement, établi ou modifié le 10 septembre 2013, est consultable uniquement sur le site internet **VACANCEL.COM**.

¹ « VACANCEL » et « VACANCEL.COM » sont des noms commerciaux appartenant à la branche touristique de la société « Michelangelo Foti », entreprise individuelle de droit suisse, inscrite au registre du commerce du Canton de Genève, sous le numéro CH-660.0.948.002-1.